

Réunion du Conseil Municipal du 03 avril 2025 à 19 h

Présents : Guy VADROT, Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUÉRINONI, Bruno DROUARD, Isabelle GUÉRINONI, Adrien VASSEUR

Absent : Florian LEGENDRE

Secrétaire de séance : Isabelle TISSEIR

Le Maire procède à la lecture du PV du 05 décembre 2024.

Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité des présents.

– Compte administratif et compte de gestion 2024

Fonctionnement

Dépenses 2024	181 797,42 €		
		≠	+ 75 427,27 €

Recettes 2024	257 224,69 €
---------------	--------------

Investissement

Dépenses 2024	168 393,48 €		
		≠	- 31 762,51 €

Recettes 2024	138 652,75 €
---------------	--------------

Résultat 2024 : 43 664,76 €

Reste à réaliser : Dépenses : 18 993,00 €

Recettes : 53 981,00 €	≠	+ 34 988,00 €
------------------------	---	---------------

Excédent de financement investissement	+ 3 225,09 €
--	--------------

Excédent fonctionnement	+ 75 427,27 €
-------------------------	---------------

Monsieur le Maire quitte la salle, M. GUÉRINONI président pour le vote/

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion à l'unanimité des présents.

II – Budget Primitif 2025

Fonctionnement

Dépenses	237 075,27 €	Recettes	161 648,00 €
Résultat reporté			75 427,27 €

Total fonctionnement

Dépenses	237 075,27 €	Recettes	237 075,27 €
----------	--------------	----------	--------------

Investissement

Dépenses	29 800,00 €	Recettes	26 574,91 €
----------	-------------	----------	-------------

Reste à réaliser	18 993,40 €		53 981,00 €
------------------	-------------	--	-------------

Solde d'exécution	<u>31 762,51 €</u>		
-------------------	--------------------	--	--

Total investissement	80 555,91 €		80 555,91 €
----------------------	-------------	--	-------------

Le Conseil Municipal décide de faire les travaux suivants :

- Barrière de sécurité vers l'étang à réparer
- Poteaux parvis de la salle communale à changer
- Installer un miroir routier à Sauvigny rue des Ganettes
- Alarme : modification du système pour plus de connectivité
- Achat d'une débrousailluse pour un montant de 725,00 €
- Porte du Four à pain à changer : Deux devis sont présentés, à savoir :
 - Entreprise VIN d'un montant de 1 863,60 € TTC
 - Entreprise RODRIGUES d'un montant de 1 200,00 € TTC

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise RODRIGUES.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Centre Leclerc : 400,00 €

Comité des Fêtes : 600,00 € (Spectacle de Noël)

Le Conseil Municipal fixe les prix suivants :

Location salle communale (application au 1^{er} janvier 2026) :

Habitants : 150 € Été

180 € Hiver

Non habitants : 300 € Été

330 € Hiver

Bois de chauffage : 27 € le stère

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Mme Patricia ROBERT et M. Martial ROGER, demandant une réduction de 50 % du prix de la licence IV pour les années 2024 et 2025 puisque le chemin de halage était fermé à la circulation.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il n'est pas responsable des travaux réalisés par VNF et au vu du faible montant de la location de la licence IV (qui n'a jamais été révisé), il décide de ne pas satisfaire cette demande.

Impôts : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts et fixe les taux comme suit :

Taxe foncière bâtie : 33,01 %

Taxe foncière non bâtie : 27,20 %

Taxe d'habitation : 20,74 %

Non-valeur : Le Conseil Municipal décide d'inscrire la somme suivante en non-valeur : 108.03 €
MANEVAL Sébastien

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif à l'unanimité des présents.

III – Natura 2000

Dans le cadre de l'extension du site Natura 2000 « Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauve-souris du Morvan » porté par le Parc naturel régional du Morvan, la commune a pris connaissance des enjeux et des objectifs du projet.

Ainsi le Conseil Municipal considérant les nécessités écologiques (par exemple la loutre) sur la commune, demande l'extension du périmètre Natura 2000 sur toute la superficie de la commune sauf les zones urbanisées (bourg de Marigny et Sauvigny) ainsi qu'une petite enclave dans la forêt communale (déjà répertoriée).

Il confie au Maire de poursuivre le travail et les démarches à effectuer pour l'extension du site Natura 2000 tel que défini ci-dessus.

IV – Consultation panneaux photovoltaïques

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une commission pour organiser la consultation.

Elle est constituée comme suit :

- Guy VADROT
- Patrice GUÉRINONI
- Adrien VASSEUR

V - Question diverses

Imagine la jeunesse : Réunion publique vendredi 04 avril à 18 h

Plan de Sauvegarde Communal : Monsieur le Maire rappelle à M. GUÉRINONI qu'il est chargé d'établir le PCS et lui apportera son concours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Le Maire

Le Secrétaire